

GALLICHAN, Gilles. *Honoré Mercier. La politique et la culture.*
Sillery : Septentrion, 1994. 212 p.

Marcel Lajeunesse

Volume 41, Number 3, July–September 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033239ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033239ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la
documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lajeunesse, M. (1995). Review of [GALLICHAN, Gilles. *Honoré Mercier. La politique et la culture.* Sillery : Septentrion, 1994. 212 p.] *Documentation et bibliothèques*, 41(3), 185–186. <https://doi.org/10.7202/1033239ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des
techniques de la documentation (ASTED), 1995

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit
(including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be
viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal,
Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to
promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

GALLICHAN, Gilles. *Honoré Mercier. La politique et la culture*. Sillery: Septentrion, 1994. 212 p.

Honoré Mercier est l'un des rares premiers ministres qui a survécu à l'oubli du temps et qui a marqué l'imaginaire des Québécois. Il a initié le concept d'autonomie provinciale avec la Conférence interprovinciale de 1887. Il a voulu transcender les partis traditionnels avec la création du parti national. Maurice Duplessis s'est souvenu, un demi-siècle plus tard, du legs du «grand Mercier», en créant l'Union nationale et en faisant de l'autonomie provinciale la ligne de force de son gouvernement. Le parti québécois, à la fin de la décennie 1960, a repris une partie de l'héritage politique de ce grand ancêtre. Mercier a fait du curé Labelle son sous-ministre de la colonisation, et la postérité a uni les deux hommes.

En publiant ce volume, Gilles Gallichan ajoute une pièce importante au dossier de l'histoire culturelle du Québec à l'occasion du 100^e anniversaire de la mort d'Honoré Mercier. C'est une étude spécialisée qui s'intéresse aux aspects suivants: l'éducation, la presse, le livre et la bibliothèque. C'est un apport précieux aux matériaux nécessaires à la rédaction d'une étude biographique pour refaire celle qu'a produite, dans les années 1930, Robert Rumilly.

Mercier s'intéresse au journalisme et à la politique au milieu de la décennie 1860; dès 1864, il n'était pas très enthousiaste face au projet de Confédération qui faisait son chemin. Mais c'est pourtant à la Chambre des Communes qu'il exerce son premier mandat de député comme représentant libéral de Rouville de 1872 à 1874. Gallichan a raison de souligner le parallélisme singulier entre les carrières d'Honoré Mercier et de Wilfrid Laurier. Au moment où Mercier quitte Ottawa en 1874, rejeté par son parti alors au pouvoir à cause de son caractère trop indépendant, Laurier débarque comme nouveau député libéral d'Arthabaska. Laurier a débuté à Québec et passera sa vie politique à

Ottawa, tandis que Mercier qui a débuté à Ottawa fera carrière à Québec.

Élu député à Saint-Hyacinthe, il devient solliciteur générale dans le cabinet Joly en 1879-1880. En 1882, il devient chef du parti libéral du Québec, et en 1887, à 46 ans, il accède au poste de premier ministre d'un gouvernement «national». Au pouvoir de 1887 à 1891, il s'intéresse à la question constitutionnelle, au problème des finances publiques, à la colonisation, à la solution de la question des biens des jésuites, à la politique internationale du Québec. Gallichan parle avec raison de Mercier le Magnifique. Sa chute est à la hauteur de son ascension. Compromis dans le scandale des chemins de fer de la Baie des Chaleurs en 1891, il perd le pouvoir et doit soutenir des procès qui le ruinent. En faillite, malade, mais ayant sauvegardé son honneur, Mercier meurt prématurément de diabète en 1894, à 54 ans.

Pour Mercier, l'éducation est une priorité: «*Mercier a nourri la conviction que le salut national des Canadiens français reposait sur les bancs de l'école et cela était devenu pour lui un point d'ancrage de son engagement politique*» (p. 88). Il mit sur pied, à la ville et à la campagne, les écoles du soir qui préfiguraient l'éducation des adultes. Il développa l'idée d'instruction obligatoire qui sera reprise par le premier ministre Félix-Gabriel Marchand: il faudra toutefois attendre 1943 pour l'approbation d'une loi sur ce sujet.

Mercier a commencé sa carrière comme journaliste, et il fut pendant toute sa vie conscient de la puissance du journal dans la vie d'une société et de sa place capitale comme média d'information et de formation.

Sous l'administration Mercier, il y eut un réel encouragement de l'État à la publication de livres sur l'agriculture, de livres scolaires, d'oeuvres littéraires québécoises comme livres de récompenses dans les écoles. Pour ses contrats d'impression, par la publication de documents officiels et de livres spécialisés, l'État a exercé une influence éditoriale certaine

dans le Québec à la fin du XIX^e siècle. Gallichan publie, en appendice (p. 171-185) une très intéressante liste de volumes vendus au gouvernement pour les années 1887-1891, ajoutant pour plusieurs titres le nombre d'exemplaires.

Pour Mercier, encourager les bibliothèques, c'est poursuivre logiquement son programme d'éducation populaire et gratuite et les apports du secrétariat provincial pour la diffusion de livres québécois (p. 139). Chef de l'opposition, Mercier s'est inspiré de la loi sur les bibliothèques publiques de l'Ontario (1882) pour proposer, en 1883, un projet de loi pour établir des bibliothèques gratuites. Il fait voter en 1890 la loi Langelier sur les bibliothèques qui encourage les municipalités à établir des bibliothèques gratuites pour les citoyens et qui permet leur soutien financier par les villes et éventuellement par le gouvernement. Les bibliothèques publiques devaient venir compléter l'oeuvre des écoles du soir. Il subventionne la Bibliothèque ouvrière de Saint-Roch du curé Bélanger à laquelle étaient associés des hommes d'affaires de Québec, et il appuya le projet de la Bibliothèque industrielle à Montréal d'Edmond-Marie Templé, directeur des écoles du soir. Sous l'administration Mercier, les subventions aux institutions littéraires et scientifiques passèrent de 17 400\$ en 1886 à 28 000 \$ en 1892.

L'auteur a raison d'affirmer que les bibliothèques étaient un secteur où l'Église tolérait mal une présence laïque. Il avance, à tort, que l'Oeuvre des bons livres est fondée pour faire contrepoids à la bibliothèque de l'Institut canadien (p. 143). Le clergé avait accueilli avec intérêt la fondation de l'Institut canadien en 1844 et le sulpicien de Charbonnel avait participé à ses débuts. Au cours des premières années de son existence, l'Institut canadien était plus une «tribune» qu'une bibliothèque, et les deux institutions apparaissaient en quelque sorte complémentaires. La cassure vint en 1848-1849 avec la Révolution de Février en France et la Révolution romaine.

Il y a de belles pages sur Mercier et les livres, sur Mercier bibliophile, sur l'utilisation qu'il fit de sa bibliothèque, sur la

perte de sa bibliothèque lors de sa faillite. D'autres pages portent aussi sur son intérêt pour la bibliothèque du Parlement, comme membre du comité et comme grand utilisateur des ressources de celle-ci.

Gallichan a produit un volume intéressant et destiné à un large public sur un homme politique qui se distinguait «*par son énergie, sa ferveur et sa dignité*»

Marcel Lajeunesse
Université de Montréal

ROBERGE, Michel. *La gestion de l'information administrative*. Québec: Documentor, 1992. 298 p.

Au cours des dernières années, la gestion des documents administratifs a pris une place importante dans les activités liées à la gestion de l'information. Par suite de l'adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), en 1982, puis de la Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1), en 1983, ainsi que des règlements et des politiques administratives qui en découlent, les organismes publics québécois ont dû mettre en oeuvre les moyens assurant l'exercice du droit d'accès aux documents qu'ils détenaient. Il a donc fallu classer ces documents et tenir à jour une liste de classement, produire un calendrier de conservation et adopter une politique de gestion des documents actifs et semi-actifs, toutes choses qui ont appelé l'intervention de spécialistes versés dans les techniques de gestion de documents. Et la formation de ces spécialistes a nécessité la création d'outils de référence, car le domaine était relativement neuf.

Michel Roberge, auteur de *La gestion de l'information administrative*, a joué un rôle majeur dans cette discipline comme ses travaux et ses réalisations - couronnés de prix - le démontrent éloquentement. L'ouvrage dont il est question ici est une édition modifiée et augmentée de *La gestion des documents administratifs*

publié en 1983, et qui a été largement utilisé avec *Les archives au XX^e siècle* de Couture et Rousseau, pour l'enseignement de la gestion des documents administratifs au Québec.

Dans cette nouvelle édition, qui adopte une perspective différente, Michel Roberge propose une «*application globale, systémique et systématique*» de la gestion de l'information administrative, ainsi qu'il le rappelle en sous-titre. L'ouvrage compte seize sections regroupées en quatre parties, dans l'ordre naturel des étapes que doivent franchir les spécialistes lorsqu'ils implantent un système de gestion de l'information administrative.

La première partie s'intitule «*une ressource à gérer: les documents administratifs*». On y définit d'abord les concepts de base, comme l'information, le document, le document administratif et les archives. On examine ensuite la valeur qui peut être accordée aux documents administratifs et l'on se penche sur les modes de création de ces documents, puis sur leur forme: papier, microforme, support magnétique, disque optique numérique. Les caractéristiques de chaque type de documents, ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients, sont énumérés. La dernière section de cette partie, qui avait pour titre «*L'évaluation du coût d'un système de gestion de documents*» dans l'édition précédente, s'intitule plus justement «*L'évaluation du coût des documents administratifs*». Les budgets requis pour la consultation et la conservation des documents administratifs sont considérés, en tenant compte de l'équipement, de la main-d'oeuvre, du matériel et de l'espace physique.

La seconde partie expose «*l'origine et la raison d'être de la fonction gestion de l'information administrative*». Quelques phrases seulement constituent la première section et expédient la question de l'origine de l'information administrative. La seconde section est une nouveauté par rapport à l'édition précédente. On y traite du contexte législatif québécois à l'aide d'une présentation et d'extraits de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, de la Loi sur les archives et de la Loi sur la preuve photographique des documents, ainsi

que des règlements et des politiques qui s'y rattachent. La section suivante présente la gestion de l'information administrative comme un système composé d'intrants traités à l'aide de ressources selon une séquence, dans un environnement donné, et qui produit des extrants. On expose les conditions à respecter pour que cette systématisation fonctionne: implication de la direction, réponse aux besoins réels, simplicité et dynamisme du système, formation du personnel, disponibilité d'outils, de normes et de procédures. Un exemple de politique de gestion de l'information administrative pour un organisme public québécois vient alimenter l'exposé, complété par des notions d'automatisation du système. Enfin, le contrôle de la création et de la réception des documents administratifs fait l'objet de la dernière section de la deuxième partie.

La troisième partie de l'ouvrage décrit «*la conception et le développement d'un système corporatif de gestion de l'information administrative*». L'auteur présente d'abord l'étape fondamentale de la classification des documents. La structure de classification, à l'origine du regroupement physique et du regroupement intellectuel de l'information, est illustrée par un exemple qui concrétise les énoncés théoriques. On propose ensuite une méthodologie pour l'établissement d'une structure de classification. La section suivante traite du «*système corporatif de conservation et d'élimination des documents administratifs*», qui permet de diminuer la masse documentaire, de réduire les coûts de conservation et d'accroître l'efficacité administrative. Au coeur de ce processus se trouve le calendrier de conservation, dont l'établissement requiert la collaboration des unités administratives. Enfin, la dernière section présente le système de description et de repérage des documents administratifs, avec ses répertoires manuels ou automatisés.

La quatrième partie de l'ouvrage est capitale puisqu'elle décrit «*la mise en oeuvre d'un système corporatif de gestion de l'information administrative*». Quiconque possède un peu d'expérience dans la gestion des documents administratifs sait que le succès de cette activité repose en bonne partie sur son mode d'implantation. On explique ensuite la classification,